

Les infos de la Ville de Seraing

Concert

 **ANIMA**
le 24 juin 2016



Invité: *le Quatuor Madera*



Vendredi 24 juin 2016 à 20h

à l'église de la Chatqueue

1, rue du Fort à 4100 Seraing

Entrée 10€

Prévente: 8€ (0498 78 26 24) ou à l'Académie de Seraing (04 336 27 97) Gratuit - de 12 ans.

Ne manquez pas le dernier concert de la saison de ANIMA : ce groupe de chanteurs et musiciens de la région sérésienne a déjà beaucoup fait parler de lui ! ANIMA a participé à plusieurs concours télévisés et autres festivals, et a même enregistré son premier album : « Move on ». Ses concerts attirent de plus en plus de monde et son succès va grandissant !

ANIMA revisite avec intensité et inspiration le répertoire pop-rock (Muse, Metallica, Queen, etc.), mais interprète aussi Astor Piazzola, Haendel, Mozart...

Pour ce concert, ANIMA sera accompagné du jeune quatuor MADERA (Chamber Music for Europe), dans le magnifique quatuor no. 7 de Dimitri Chostakovitch, ainsi que de Cathy Pauly, à l'accordéon.

Infos pratiques :

Le vendredi 24 juin, à 20 heures

Eglise de la Chatqueue

Rue du Fort, 1 à 4100 Seraing

Entrée : 10 euros. Prévente : 8 euros (gratuit pour les moins de 12 ans).

Tél. : **0498/78.26.24** ou **04/336.27.97** (Académie de Seraing)

Stages sportifs d'été

La Ville de Seraing, à l'initiative d'Eric Vanbrabant, Echevin des Sports et de la Culture, invite tous les enfants âgés de 3 à 14 ans à participer aux stages sportifs communaux des vacances d'été 2016.

Renseignements et inscription auprès du

SERVICE DES SPORTS

Place Kuborn, 5 à 4100 SERAING

Tél : **04/330.84.32** – **04/330.83.37**

Fax : **04/330.84.63** – sports@seraing.be

Programme complet et formulaire d'inscription sur www.seraing.be et sur la page Facebook « Ville de Seraing ».



Sépultures : concessions au Cimetière des Biens Communaux

La Ville de SERAING informe les citoyens qu'une procédure de reprise des sépultures en **défaut d'entretien au cimetière des Biens Communaux** (sépultures n° 1142, 1463 à 1467 - anciennes concessions à perpétuité et quartier n°10 de terres communes n° 4287 à 4384) est engagée.

En effet, face au défi du temps et de ses outrages, certaines sépultures se détériorent ou semblent laissées à l'abandon.

L'autorité communale souhaite établir une gestion dynamique et cohérente des cimetières et embellir ce site en accord avec la législation en la matière et avec le souci toutefois de ne léser aucun droit citoyen.

En conséquence, un affichage des sépultures concernées est effectué depuis **le 11 mai 2016** à l'entrée du cimetière de la Bergerie.

Par ailleurs, une affichette de couleur a été également apposée sur chaque sépulture concernée par cette procédure de reprise.

Dés lors, si vous êtes concerné par l'une des ces sépultures et que vous souhaitez la préserver, vous êtes prié de prendre rapidement contact avec le service des Sépultures de la Ville de SERAING au **04/330.87.52** ou au **04/330.83.73** ou par mail à l'adresse sépultures@seraing.be